

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 10 MAI 2023

N° 2023-199 BASE DE LOISIRS DE TOUCHEGRAY – FOURNITURE ET RÉGALAGE DE SABLE POUR LA PLAGE

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1^{er} décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

La Communauté de communes souhaite remettre du sable sur la plage de la Base de loisirs de Touchegray.

Pour la fourniture et le régilage de sable pour la plage, la Présidente accepte le devis de la société HERBRETEAU pour un montant de 7 357,50 € HT.

À CHANTONNAY, le 10 mai 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 10/05/2023.